

>> Pour
S'inscrire :



"Que vous soyez artisan, conjoint ou salarié d'artisan, nous mettons en place pour vous des stages de formation.

Adaptés et pédagogiques, ils vous permettront d'actualiser vos connaissances et de vous qualifier. Se former, c'est l'assurance de satisfaire au mieux sa clientèle et d'être plus compétitif.

Nous sommes à vos côtés."

Albert MOZZATTI

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes

IFM/Sup
142 avenue de Verdun
06700 Saint-Laurent-du-Var

Tél. : 04 92 12 53 45

Fax : 04 92 12 80 44

Mail : formation@cm-alpesmaritimes.fr

*Accueil du public
du lundi au vendredi
de 8h30 à 16h00 sans interruption*



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Alpes-Maritimes

IFM/Sup

142 avenue de Verdun
06706 Saint-Laurent-Du-Var cedex
Tél. : 04 92 12 53 45
Fax : 04 92 12 80 44
formation@cm-alpesmaritimes.fr

Votre
formation
**peinture
décoration**

Sept. 2007 > Juillet 2008



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Alpes-Maritimes

>> La Liste des stages

- > **Techniques des préparations des différents supports qu'un peintre peut être amené à exécuter (22h) :**
07, 08, 14 et 15/09.
- > **Elaboration et mise en oeuvre de travaux en patine (29h) :**
 - > Technique acrylique,
 - > Technique à l'huile.
21/09, 22/09, 28/09, 29/09, 05/10.
- > **Imitation et perfectionnement aux imitations de marbres (33h) :**
 - > Veinés,
 - > Brèches.
06/10, 12/10, 13/10, 19/10, 20/10, 26/10.
- > **Initiation et perfectionnement aux imitations de bois (33h) :**
 - > Bois feuillus,
 - > Bois résineux.
27/10, 02/11, 03/11, 09/11, 10/11, 16/11.
- > **Applications à la chaux niveau 1 (22h) :**
 - > Réalisation d'un nuancier d'un stuc plâtre,
 - > Composition d'un badigeon de chaux.
17/11, 23/11, 24/11, 30/11.
- > **Applications à la chaux niveau 2 (26h) :**
 - > Composition et réalisation d'un stuc vénitien,
 - > Composition et réalisation d'un tadelak,
 - > Composition et réalisation d'une ornementation gravée
01/12, 07/12, 08/12, 14/12, 15/12.
- > **Conception et réalisation d'un projet décoratif (68h) :**
 - > Dessin appliqué (perspective),
 - > Croquis et maquettes,
 - > Réalisation et application murale
03/01, 04/01, 05/01, 10/01, 11/01, 12/01, 17/01, 18/01, 19/01, 24/01, 25/01.

- > **Initiation et modèles de l'ornementation (32h) :**
 - > Initiation à l'ornementation peinte.
31/01/, 01/02, 02/02, 07/02, 08/02.
- > **Perfectionnement en ornementation (22h) :**
09/02, 14/02, 15/02, 16/02
- > **Démonstration et réalisation d'une façade en trompe-l'œil (54h):**
21/02, 22/02, 23/02, 28/02, 29/02, 01/03, 06/03, 07/03, 08/03.
- > **Méthode et technique de la mosaïque antique (32h) :**
 - > Conception et réalisation d'une mosaïque.
13/03, 14/03, 15/03, 20/03, 21/03.
- > **Technique de dorure à la feuille (22h) :**
 - > Technique huile.
28/03, 29/03, 04/04, 05/04.
- > **Meubles peints (25h) :**
 - > Conception et mise en œuvre d'un décor peint sur un meuble en bois.
17/04, 18/04, 19/04, 25/04.
- > **Conception et réalisation d'une fresque (43h) :**
15/05, 16/05, 17/05, 22/05, 23/05, 24/05, 29/05.
- > **Techniques appliquées au décor panoramique et réalisation (54h) :**
30/05, 31/05, 05/06, 06/06, 07/06, 12/06, 13/06, 14/06, 19/06.
- > **Techniques du ciel, des nuages, de l'architecture en trompe-l'œil, mise en application. (54h) :**
20/06, 21/06, 26/06, 27/06, 28/06, 03/07, 04/07, 05/07, 10/07.

>> Peinture - Décoration Tarifs & modalités

	Tarif unique : 27 € / heure
ARTISANS (ou conjoint collaborateur)	Prise en charge par le FAF (Fonds d'Assurance Formation) de votre secteur d'activité.
SALARIES DE L'ARTISANAT	Possibilité de prise en charge par votre organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).
HORS METIERS	À votre charge (ou OPCA ou ASSEDIC).

Un chèque de caution de 300€ est demandé, et rendu en cas de présence (sauf absence justifiée) .

Nous rappelons que la formation est réalisée sur des supports pédagogiques mis à disposition par la Chambre de Métiers et restant sa propriété. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement ou d'absence injustifiée.

Amplitude horaire des stages :

- Jeudis et Vendredis : stage de 7h, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- Samedi : stage de 4h, de 9h à 13h.

Je suis intéressé(e) par les stages de formation suivants :

.....

Entreprise :

Adresse professionnelle :

..... N° RM :06

Code NAFA : SIREN :

E-mail :

Stagiaire : NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Tél : Fax :

E-mail :

Chef d'entreprise ☐ Conjoint Collaborateur ☐ Aide Familial ☐

Salarié de l'artisanat ☐ Hors métiers ☐

A nous retourner par mail, par fax, ou par courrier.

Vous serez contacté(e) par notre service.